

Monsieur et cher confrère,

137
 De retour après une absence de deux mois, j'ai à répondre à un grand nombre de lettres, je commence par les 2 vôtres.

Je vous prie de recevoir mes remerciements pour vos souhaits de bonne année, je prie Dieu qu'ils retournent sur vous et retombent sur votre maison, comme une rosée bienfaisante comme une grâce puissante qui s'attache et lie tous les cœurs au même bien. Je suis particulièrement sensible aux prières que vous faites pour moi. J'en ai un grand besoin. Je me réjouis en même temps de l'achèvement de votre maison et de tout ce que vous m'en dites, église, fournaise, chapelle &c. à l'égard de cette dernière, avant de répondre à votre demande, il faut que j'observe qu'elle doit être bénite; c'est pourquoi je vous donne la permission de la bénir, après toutefois que vous aurez examiné si elle peut l'être, je veux dire que vous aurez reconnu qu'elle est dans les conditions voulues par les canons, après quoi vous pourrez y consacrer le St. Sacrement, que s'il est nécessaire de le consacrer encore dans la chapelle destinée au peuple, consacrez le. Je vous laisse juge de la nécessité. Si le bon Dieu m'accorde de vous aller voir et qu'il convienne de changer quelque chose, je déconformerai le présent, j'en ferai.

maintenant j'aurais à quelques questions que vous me faites. 1^o votre maison est-elle à la charge du Diocèse?

Je croyais que ce n'était plus une question, votre père comme semble
l'avait tranchée, contre vos devoirs. Je pourrais dire aussi le contraire.
N'est-il revenu sur la question? Je n'en n'y oppose pas. J'en n'ai
même nulle objection à ce qu'elle soit résolue en sens contraire,
de ce qu'elle l'avait été d'abord. Mais voyez les conséquences,
je les ai exposés du commencement, dans l'intérêt de
l'église je les accepterais sans peine. Sont-elles
aussi dans votre intérêt? Sans plus d'un rapport il me
semble que oui, mais peut-être jugeriez-vous autrement.
peut-être, au reste, n'ai-je pas même compris la question de
votre père? j'attendrai donc de nouvelles explications.

2. Quant à l'approbation dont vous me parlez, soyez
tranquille, j'en n'ai n'importe les pires idées, rien de ce
dans mon opinion ne s'oppose à ce que vous touchiez
l'argent dont vous me parlez.

3. Je ne sais de quel argent vous parlez de celui de John,
quand il vous disait qu'il espérait que je lui en remettrais,
à moins que ce ne soit celui, dont je vous suis redevable
d'après mes comptes. Je vous l'admettrais ou le
compteraï ici à Mr Marshe, et lorsque vous me le direz,
il sera bon, permettre moi d'en faire la remarque
pendant que j'y pense, que vous m'adressiez un reçu
de la quittance faite par Mr Belame, peu m'importe la
forme du reçu, j'en n'ai qu'une chose, être au état de
montrer que ce n'est pas vous qui m'accusez à ce sujet.

4. L'argent en banque, ne se peut toucher, je vous l'ai dit, c'est du stock. il faut le vendre, je donnerai ma signature, mais il pourrait être accepté en paiement. peut-être mais le prendrait-il? les 2 shares qui ont coûté 100 Dol. (Jill. votre paper) valent au judiciaire bank notes 80 à 90.

5. J'aurais grand plaisir à vous faire le cadeau des \$500 pour lequel Steve m'a dit avoir un plaisir tant donner son nom. ou je voudrais pouvoir vous donner non seulement cette somme, mais toutes celles dont vous avez besoin. mais il est malheureusement trop vrai que cela est et sera probablement long temps hors de mon pouvoir.

6. Suis-je plus libre de vous donner le titre que vous demandez, dans les formes que vous désirez? je ne le surs pas. j'ai consulté plusieurs titres à cet égard, par un n'a vu que j'ai dû faire autrement que j'en ai fait. au fait je ne concevais pas les objections que l'on fait à ce titre. vous n'êtes point des agents, vous êtes les propriétaires de la terre. la condition résolutoire, au cas qu'on dans l'acte, ne dépend que de nous, nul au monde ~~quelqu'un~~ ne peut vous empêcher, tant que nous pourrions de la terre l'usage d'usage et d'usage, de la propriété de cette terre. et si vous la perdez, ce ne pourrait être que parce que vous le perdriez. Je suis peiné qu'il y ait dans votre conseil des furies que ces raisons ne satisfassent pas. je dois que leurs inquiétudes trouvent leur source ailleurs que dans un esprit d'indépendance et de distance. j'en suis sûr par moi-même

voire tout dévoué serviteur
+ Col. C. Desorme

mes respects à vos parents.

18

M. Ed. Larin,

Southland, St. Joseph Co.

Indiana.

